



## MAIRIE d'ESBARRES

### NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2025

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2313-1, L 3313-1 et L 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget et au compte administratif de l'exercice.

Le compte administratif 2024 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal.

La balance générale au 31 décembre 2024 s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat à fin 2024	233 320.80 €	337 183.64 €	570504.44 €

Détail des restes à réaliser reportés au budget primitif :

Article 2113 : Terrain aménagés autres que voirie	80 000.00 €
Article 2132 : Bâtiments publics	37 500€
Article 203	5000.00€

## I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, dotations versées par l'Etat, et services du domaine (locations logements, terres). Ces recettes de fonctionnement prévisionnelles 2025 représentent 745 377.44 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (entretien voirie ...), les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt à payer.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2025 représentent 610 121.00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	143 820.00	Produits des services	7 590.00
Dépenses de personnel	106 500.00	Impôts et taxes	331 000.00
Autres charges	150 650.00	Dotations et participations	104 700.00
Charges financières	7 800.00	Autres recettes de gestion courante	36 200.00
Amortissements	1 351.00	Produits exceptionnels	
Virement section investissement	200 000.00	Résultat reporté	265 887.44
<b>Total général</b>	<b>610 121.00</b>	Total général	<b>745 377.44</b>

### c) La fiscalité

Les taux ont été votés comme suit

- |                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| . Taxe foncière sur le bâti     | 42.14 % |
| . Taxe foncière sur le non bâti | 33.15 % |
| . Taxe d'habitation             | 8.32 %  |

## II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

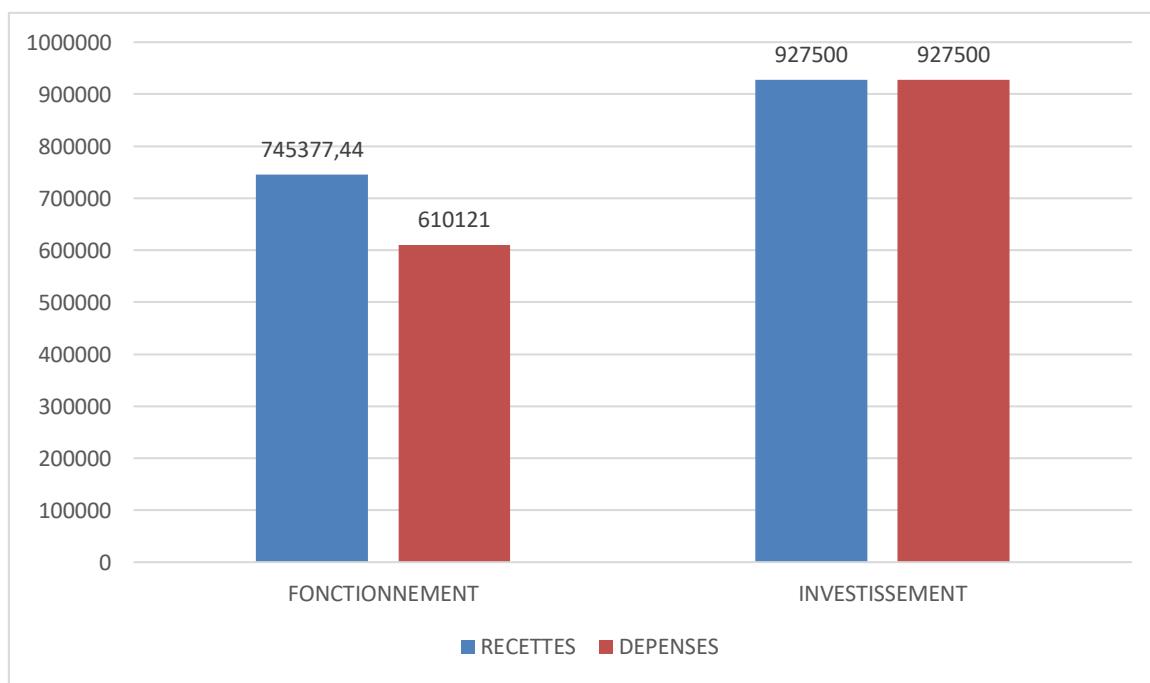
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	55 000,00	Investissement reporté	233 320.80
Achat, travaux bâtiments, terrains	824 000,00	FCTVA 1068	81 296.20
Travaux voirie, réseaux	22 200,00	Subventions	399 532.00
Registres	300.00	Opération pour compte de tiers	10 000.00
Autres dépenses	2 000,00	Amortissements	1 351.00
Immobilisation incorporelles	14 000.00	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00
Opération pour compte de tiers	10 000.00	Autres recettes	2 000,00
Total général	927 500.00	Total général	927 500.00

### III. Les données synthétiques – Récapitulation

#### DEPENSES – RECETTES



## IV. Les principaux ratios

La population totale d'Esbarres : source INSEE

01.01.2024	01.01.2025
688	688

Les effectifs de la collectivité :

01.01.2025	
Nombre	ETP
4	2.4

① Dépenses de fonctionnement / population :

Dépenses	BP 2025
610 121.00	886.80 €

② Recettes de fonctionnement / population :

Recettes	BP 2025
745 377.44	1 083.40 €

③ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

Dépenses	BP 2025
98 900.00	17.45%

## V. Etat de la dette

Montant nominal	775 702.89 €
Capital restant dû au 31/12/2024	390 444.53 €
Annuités 2025	53 970 €65

Fait à Esbarres, le 17 avril 2025

Le Maire,  
Stéphanie MEVOLHON

